



Conférence citoyenne

**'Comment décider
de la gestion à long
terme des déchets
radioactifs de haute
activité et de longue
durée de vie?'**

RAPPORT FINAL



Conférence citoyenne

**'Comment décider
de la gestion à long
terme des déchets
radioactifs de haute
activité et de longue
durée de vie?'**

RAPPORT FINAL

COLOPHON

	Série: Conférence citoyenne 'Comment décider de la gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de longue durée de vie ?' – Rapport final Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel: Publieksforum 'Hoe beslissen over het langetermijnbeheer van hoogradioactief en langlevend afval?' - Eindrapport
	Une édition de la Fondation Roi Baudouin, rue Brederodestraat 21 à 1000 Bruxelles
CONTRIBUTION(S) RÉDACTIONNELLE(S)	Michel Teller et Luk Vanrespaille
COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOIN	Gerrit Rauws, directeur Pascale Taminiaux, responsable de projet Pascale Prête, assistante
AVEC LA COLLABORATION DE	Barbara de Radiguès Stéphane Delberghe Mark Hongenaert Katrien Massa Stef Steyaert
CONCEPTION GRAPHIQUE MISE EN PAGE PRINT ON DEMAND	PuPiL Tilt Factory Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be Une version imprimée de cette publication électronique peut être commandée (gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be , par e-mail à l'adresse publi@kbs-frb.be ou auprès de notre centre de contact, tél. + 32-70-233 728, fax + 32-70-233-727
Dépôt légal:	D/2848/2010/02
ISBN-13:	978-2-87212-609-5
EAN:	9782872126095
N° DE COMMANDE:	1968 Janvier 2010 Avec le soutien de l'Ondraf

Voici plusieurs mois, nous avons été sollicités, au nom de la Fondation Roi Baudouin, pour participer à une Conférence citoyenne destinée à préparer une prise de décision de principe pour la gestion à long terme des déchets radioactifs à haute activité et longue durée de vie.

Aucun d'entre nous n'était un expert en ce domaine. Mais nous avons relevé le défi avec sérieux et enthousiasme, conscients de l'enjeu de société qu'il représente.

Pendant les 2 premiers week-ends de la conférence, nous avons exploré ce thème complexe. Nous avons d'abord voulu nous informer en profondeur, pour pouvoir plus tard livrer des avis pertinents. Puis, nous avons identifié les aspects de la thématique que nous voulions développer, et les questions que nous souhaitions poser aux experts (dites « personnes-ressources »). Nous n'avons pas craint de mettre le doigt sur des points qui sont sujets à controverse ou sur lesquels subsistent des incertitudes, des interrogations.

Au cours du troisième week-end, nous avons cherché à répondre aux questions que nous avons soulevées et nous avons ouvert un dialogue avec de nombreuses personnes-ressources et avec le public.

Ce rapport général est le résultat de nos travaux et un aperçu des questions que nous nous sommes posées. Il énonce une série de recommandations à l'intention de l'ONDRAF, relatives à la prise de décision pour une gestion à long terme des déchets hautement radioactifs.

Nous espérons de tout cœur contribuer ainsi à éclairer de notre regard citoyen une prise de décision fondamentale pour l'avenir. Nous remercions ceux qui nous ont impliqués dans cette réflexion.

Hannelore Aimeth	Serge Gillot	Nina Verhoeven
Filip Bernaerts	Christophe Higuët	François Mersch
Sylviane Carbonnelle	Johan Joosten	Sarah Mondrjak
Myriam Cherroud	Vincent Lagrange	Pieter Nijs
Christian Collette	Murielle Leclercq	Lionel Quebella
Lutgarde De Backer	Magali Maréchal	Ghislaine Roggemans
Gilbert De Klerk	Denise Teugels	Regine Seays
Adalbert de Rosen	Liliane Traufler	Ward Segers
Raymond Euchamps	Jonas Van Hove	Chris Stryckers
Sandra Geerts	Joz Vanden Eynden	Sien Taillieu
Bernard Gillon	Danielle Vandevivere	

SOMMAIRE

COLOPHON	4
1. - INTRODUCTION	9
1.1. Les déchets radioactifs de haute activité.	9
1.2. Pourquoi cette conférence citoyenne?	9
1.3. Une décision de principe?	10
1.4. Comment la conférence citoyenne s'intègre-t-elle dans le Plan Déchets? ..	10
1.5. Qu'est-ce qu'une conférence citoyenne?	11
1.6. Sélection du groupe	11
Chapitre I: Comment décider?	13
1.1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet	13
1.2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion	13
1.3. Nos conclusions et recommandations.	13
Chapitre II: Réversibilité et irréversibilité	17
2.1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet	17
2.2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion	17
2.3. Nos conclusions et recommandations.	17
Chapitre III: Sécurité, risques et recyclage	19
3.1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet	19
3.2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion	20
3.3. Nos conclusions et recommandations.	20
Chapitre IV: Cadre national et international	23
4.1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet	23
4.2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion	23
4.3. Nos conclusions et recommandations.	24
Chapitre V: Comment financer la gestion des déchets radioactifs de haute activité et de longue durée de vie ? ...	27
5.1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet	27
5.2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion	27
5.3. Nos conclusions et recommandations.	28

**Chapitre VI: Comment communiquer à propos
de la gestion des déchets radioactifs de haute activité
et de longue durée de vie et de l'option de gestion
éventuellement retenue ? 31**

- 6.1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens,
de prendre position à ce sujet 31
- 6.2. Questions destinées aux personnes de référence
afin de pouvoir nous forger une opinion 31
- 6.3. Nos conclusions et recommandations. 32

1. - INTRODUCTION

1.1. – Les déchets radioactifs de haute activité

Par ses activités, l'homme produit des déchets. C'est ainsi que des déchets sont également produits dans le cadre de la production d'électricité dans les centrales nucléaires. Ces déchets ne se composent pas uniquement du combustible usé des centrales, mais aussi d'outils, de matériaux d'emballage, d'appareils déclassés, de vêtements de protection, d'installations démolies... Il existe une grande différence par rapport aux déchets ordinaires: ces déchets sont radioactifs, ils émettent des rayonnements nocifs pour l'homme et l'environnement.

On cherche dans le monde entier des solutions à long terme pour la gestion des déchets radioactifs. Pour les déchets radioactifs de haute activité et de longue durée de vie en particulier, les solutions sont loin d'être évidentes. Nous devons en effet trouver une méthode et un lieu de stockage sûrs pour gérer ces déchets pour des centaines de milliers d'années. Et c'est là qu'est le noeud du problème: comment éviter de nuire à notre santé et à l'environnement? En outre, nous devons penser à un avenir très lointain, pas seulement celui de nos enfants et petits-enfants, mais aussi celui de nos arrière-arrière-arrière... arrière-petits-enfants, d'ici au moins 10.000 générations. La gestion de nos déchets ne doit pas être un problème pour eux non plus.

1.2. - Pourquoi cette conférence citoyenne?

Fin 2010, le gouvernement belge disposera de tous les éléments pour pouvoir prendre une 'décision de principe' (voir aussi 1.3.) sur la manière dont nous voulons gérer en Belgique les déchets radioactifs de haute activité et de longue durée de vie.

C'est une décision très importante, qui demande beaucoup de préparation et à laquelle il convient d'impliquer un maximum de personnes et d'organisations, y compris des citoyens qui ne sont pas des experts en la matière.

C'est pourquoi l'ONDRAF¹, l'organisme national chargé de la gestion des déchets radioactifs, a demandé à la Fondation Roi Baudouin² d'organiser

¹ L'ONDRAF, Organisme National des Déchets Radioactifs et des matières Fissiles enrichies, est une institution publique fédérale chargée de gérer les déchets radioactifs et les matières fissiles excédentaires en Belgique.

² La Fondation Roi Baudouin est une institution indépendante et pluraliste d'utilité publique. Elle soutient des projets et des citoyens qui s'engagent pour une société meilleure.

– en toute indépendance – une conférence citoyenne durant l’automne 2009. Cette conférence est entièrement financée par l’ONDRAF.

Lors de cette conférence, nous – un groupe de 32 citoyens belges (15 francophones et 17 néerlandophones) – avons débattu intensément entre nous et avec des experts de la ‘gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de longue durée de vie’. Ensemble, nous avons rédigé un rapport qui résume nos opinions, nos visions, nos idées et une série de recommandations politiques relatives à ce thème. L’ONDRAF nous a promis de remettre la version intégrale de ce rapport au gouvernement belge, en même temps que le dossier complet sur la gestion future des déchets radioactifs en Belgique.

1.3. – Une décision de principe?

L’ONDRAF est légalement obligé d’établir un plan pour la gestion à long terme de tous les déchets radioactifs, y compris ceux des catégories B et C. C’est la raison pour laquelle l’ONDRAF a commencé, au début de 2009, à rédiger un Plan Déchets. L’objectif premier de ce plan est de fournir au gouvernement fédéral tous les éléments lui permettant de prendre une décision de principe sur la gestion à long terme de ces déchets.

Une décision de principe indique la ‘direction à suivre’. L’ONDRAF est d’avis qu’une décision de principe sur la gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de longue durée de vie doit être prise. Tant que cette question n’a pas été tranchée, l’ONDRAF estime ne pas être en mesure de faire les meilleurs choix en matière de recherche et de développement, d’établir définitivement les critères d’acceptation et de répartition des déchets et de fixer les tarifs que les producteurs de déchets doivent payer pour le traitement et l’entreposage de ces déchets.

D’un autre côté, une décision de principe – toujours selon l’ONDRAF – est loin de constituer une réalisation concrète. Quelle que soit l’option retenue, la solution pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de longue durée de vie ne sera pas concrétisée avant plusieurs décennies. D’après l’ONDRAF, une décision de principe représente une première étape dans un processus qui nécessitera encore la prise de nombreuses décisions.

1.4. – Comment la conférence citoyenne s’intègre-t-elle dans le Plan Déchets?

Deux procédures différentes

Avant de soumettre un plan au gouvernement, l’ONDRAF doit suivre une procédure légale, conformément à la loi du 13 février 2006. Cette loi prévoit

- a) de demander un premier avis à un Comité d’Avis sur la base d’un Projet de Répertoire du rapport du Strategic Environmental Assessment (SEA³) et d’un Projet de Plan,

³ Le SEA (Strategic Environmental Assessment) est un rapport sur les incidences environnementales qui comprend une comparaison et une évaluation des différentes options de gestion. Tous les citoyens reçoivent à ce moment-là l’occasion de s’exprimer sur le Projet de plan et le SEA qui l’accompagne.

b) une consultation légale du Comité d’Avis, de divers organes consultatifs et de la population sur la base du SEA complet et du Projet de Plan.

L’ONDRAF a choisi d’organiser une consultation sociétale préalablement à la procédure légale. Cette consultation comprend plusieurs parties.

Dialogues ONDRAF et Conférence interdisciplinaire

Au cours des mois d’avril et mai 2009, l’ONDRAF a organisé des Dialogues et la Conférence interdisciplinaire dans le but de sonder les préoccupations de la population en matière de gestion à long terme des déchets de haute activité et de longue durée de vie. Les résultats de ces consultations sont téléchargeables sur le site internet de l’ONDRAF (www.ondraf-plandechets.be).

Conférence citoyenne

La Conférence citoyenne, organisée indépendamment de l’ONDRAF par la Fondation Roi Baudouin, a conduit à la rédaction du présent rapport. Nous y indiquons les valeurs, les normes, les arguments et les considérations à prendre en compte dans la prise d’une décision sur la gestion à long terme des déchets radioactifs des catégories B et C.

1.5. – Qu’est-ce qu’une conférence citoyenne?

Une conférence citoyenne est une manière structurée d’associer des citoyens ou des non-spécialistes à des choix politiques et de ne pas tenir uniquement compte de l’opinion d’experts dans cette problématique. Dans le cas présent, la Fondation Roi Baudouin a constitué un panel de 32 personnes, soit 15 francophones et 17 néerlandophones (un des participants a dû renoncer après le premier week-end pour des raisons de santé).

Lors d’une conférence citoyenne, ce sont les citoyens qui ont la parole. Nous nous sommes réunis durant trois week-ends (Hasselt, 14-15 novembre 2009, La Hulpe, 12-13 décembre 2009, Bruxelles, 30-31 janvier 2010) pour rassembler des informations et avoir des échanges de vues entre nous. Le troisième week-end était en grande partie ouvert au public. À cette occasion, nous avons posé nos questions à des experts – appelés “personnes de référence” – et nous avons aussi rédigé ce rapport.

1.6. – Sélection du groupe

Le bureau d’enquête en ligne iVOX a envoyé, à la demande de la Fondation Roi Baudouin, 6.500 invitations à participer à cette conférence citoyenne. Un panel de 32 citoyens a été sélectionné parmi les 148 réponses positives: des hommes et des femmes différents par l’âge, le parcours de vie et la formation, habitant la ville ou la campagne et provenant de pratiquement tous les coins du pays. Cette composition diversifiée est très importante: elle garantit que les différentes opinions et visions sont représentées dans le groupe.

CHAPITRE I: COMMENT DÉCIDER?

1. 1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet

La décision à prendre concernera un grand nombre de gens et sera suivie de près par beaucoup de groupes de pression. Nous savons que ce sont nos mandataires politiques qui devront trancher mais nous trouvons qu'il est important que le citoyen joue également un rôle. Le fait que nous soyons entendus renforcera notre confiance dans la décision prise. Si le choix est fait en concertation avec les nombreuses parties concernées, cela évitera que de puissants groupes parviennent à faire prévaloir leurs intérêts.

Nous insistons aussi pour que cette décision soit prise dans un cadre éthique. Selon nous, le processus décisionnel doit se dérouler de manière transparente et l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers.

1. 2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion

- Quel est le processus prévu pour la mise en œuvre de la décision de principe, avec quel calendrier pour chaque étape?
- Comment le processus se déroule-t-il ailleurs (pays, région)? Existe-t-il des commissions, des consultations citoyennes?
- Quelles sont les conséquences d'une décision prise? Dans quelle mesure est-il urgent de décider de la mise en œuvre?

1. 3. Nos conclusions et recommandations

Nous trouvons qu'il est important de scinder clairement les décisions:

- le processus décisionnel
- la décision de principe
- la mise en œuvre concrète

Le processus décisionnel

Nous pensons qu'il faut systématiser la consultation des citoyens dans la prise de décision pour:

- inciter les politiques à décider dans l'intérêt de la population
- mobiliser et informer en permanence la population

- éviter la mainmise des lobbys sur ces décisions (ne pas laisser la décision aux producteurs de déchets)

Nous trouvons que cette problématique nécessite un processus décisionnel adapté :

- avec plus de transparence
- avec plus d'interactions avec la société et un débat sociétal permanent en y impliquant les citoyens
- avec une dimension éthique

La décision de principe

Une décision de principe est une direction à suivre qui permet la gestion sûre et efficace de toutes les phases du traitement des déchets à longue durée de vie. Elle crée le cadre nécessaire pour orienter, conduire et évaluer le programme de mise en œuvre de la décision.

1^{ère} recommandation:

Les responsables politiques trancheront, mais ils n'agissent pas seuls. A notre avis, il faut instituer une commission qui encadrera cette décision. Cette commission comprendra, outre des mandataires politiques, des experts techniques, des spécialistes de l'éthique et la population.

Cette commission devrait s'informer le plus largement possible sur d'autres pratiques qui sont appliquées ailleurs dans le monde. Sur cette base, elle pourra proposer des solutions concrètes et bien réfléchies au parlement et au gouvernement, qui prendra la décision de principe en tenant compte de tous les aspects techniques, humains et organisationnels.

La mise en œuvre concrète

Voir le chapitre 'Réversibilité et irréversibilité'

2^e recommandation: Commission permanente de contrôle

Comme la décision sur l'option de gestion n'est qu'un premier pas dans un processus plus long, nous pensons qu'il est aussi utile de mettre sur pied, à partir du moment où la décision de principe a été prise, une seconde commission chargée de contrôler le processus et la bonne exécution de la décision prise. Cette commission, indépendante de l'ONDRAF, suivrait également les nouvelles évolutions afin de laisser la possibilité de réévaluer, de corriger ou de revenir sur des choix faits antérieurement. Son travail doit lui aussi être transparent et motivé, y compris en ce qui concerne la recommandation éventuelle de revenir sur la décision prise.

3^e recommandation: Au cas où...

Au cas où la décision de principe est d'attendre, la question du traitement des déchets doit rester prioritaire et le délai supplémentaire doit être utilisé activement pour:

- **mener des recherches indépendantes (e.a. sur l'enfouissement)**
- **créer un cadre législatif (européen)**
- **créer ou améliorer un cadre financier durable**
- **et bien sûr pour mener le processus décisionnel transparent mentionné ci-dessus**

CHAPITRE II: RÉVERSIBILITÉ ET IRRÉVERSIBILITÉ

2. 1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet

Nous définissons l'avenir avant tout comme étant celui des générations futures, de nos enfants, de nos (arrière-)arrière-petits-enfants et de ceux qui viendront encore bien plus tard. Il va de soi que ce souci de l'avenir implique également que nous nous inquiétions de la santé et de la viabilité de la planète.

Nous trouvons qu'il est important d'agir de manière à ce que les générations futures n'aient rien à nous reprocher. Nous nous posons dès lors une série de questions qui concernent nos droits et nos devoirs vis-à-vis des générations qui nous suivront. Avons-nous par exemple le droit de décider de l'(ir)réversibilité, au risque de prendre une mauvaise décision? Ou bien devons-nous laisser aux générations futures la possibilité de décider également?

Ceci touche à la discussion récurrente sur le caractère réversible ou non de l'option de gestion.

2. 2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion

- Une solution réversible: qu'est-ce que cela signifie, qu'est-ce que cela implique, comment une telle solution est-elle gérée ?
- Peut-on envisager des solutions différentes pour les matières radioactives et les combustibles?
- En cas d'enfouissement dans l'argile: solution réversible ou irréversible?
- Quelle garantie avons-nous que les matières resteront accessibles, quelle que soit l'évolution du site (circonstances normales ou accidentelles) à court, moyen ou long terme?
- Les scénarios prévisibles (remontée en surface, fissures)?

2. 3. Nos conclusions et recommandations

4^e recommandation :

En tant que citoyens, nous estimons que la solution proposée par l'ONDRAF (enfouissement en couche d'argile profonde) est valable à condition que le gouvernement fédéral garantisse la réversibilité pendant une période raisonnable de minimum 100 ans après l'enfouissement.

Par réversibilité, on entend la possibilité de pouvoir choisir ultérieurement, tant techniquement que financièrement, d'autres options de gestion des déchets.

Accessibilité: condition de réversibilité sur une période d'au moins un siècle après l'enfouissement.

Pourquoi pouvons-nous nous retrouver dans la solution proposée par l'ONDRAF:

- Parce qu'après avoir entendu les différents experts, nous avons la conviction que les couches d'argile offrent une bonne protection contre le rayonnement radioactif ;
- Parce qu'un enfouissement souterrain réduit l'accessibilité pour des personnes mal intentionnées ;
- Parce que, si les générations futures décident de rendre irréversible l'enfouissement, les déchets ne devront plus être déplacés.

Pourquoi recommandons-nous de garantir la réversibilité pour une durée raisonnable:

- Pour laisser à ces générations futures la liberté d'opter elles-mêmes pour les solutions de leur choix, étant donné que les technologies évoluent en permanence;
- Parce qu'une solution réversible favorise aussi la fiabilité et la sécurité et oblige donc la société à continuer à se préoccuper de la problématique. Elle exige aussi une plus grande flexibilité, et donc aussi davantage de sécurité opérationnelle;
- Parce que si nous n'exigeons pas la réversibilité à ce stade, les moyens financiers n'auront pas été prévus pour permettre, le moment venu, d'opter pour une solution réversible;
- Parce que si à l'avenir les recherches démontrent que cette solution n'est pas la bonne, nous pourrions toujours opter pour une autre solution.

Un membre du panel n'adhère pas à cette quatrième recommandation.

5^e recommandation :

Lors des moments d'évaluation ('checkpoints') prévus tous les 10 ans par l'ONDRAF, il faut qu'il y ait un volet sociétal tel que cette conférence citoyenne.

Ainsi, l'évaluation ne sera pas d'ordre purement technique, mais les normes, les valeurs et les visions des citoyens pourront régulièrement être prises en compte. Il est important que l'arbitrage intègre cet aspect sociétal.

C'est aussi une garantie de transparence et un moyen pour entendre les différentes voix.

Il faut bien entendu prévoir des moyens pour que ce processus d'évaluation récurrent puisse être de qualité, argumenté et solidement étayé.

CHAPITRE III: SÉCURITÉ, RISQUES ET RECYCLAGE

3. 1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet

La problématique des déchets radioactifs de haute activité comporte de multiples aspects, génère un large impact et concerne un grand nombre de personnes, pour ne pas dire la société toute entière, aujourd'hui et dans un avenir très lointain.

C'est pourquoi nous trouvons qu'il est important de pouvoir participer à la réflexion. Celle-ci concerne tout le monde: il n'y a pas un groupe qui peut proposer seul une solution. Même si nous voulons qu'une place importante soit accordée aux "experts", nous avons conscience qu'ils ne possèdent pas non plus tous les éléments, par exemple lorsqu'il s'agit des aspects financiers.

Les déchets radioactifs de haute activité constituent aussi une problématique qui comporte des risques évidents pour la santé de l'homme et pour l'environnement. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est important de prendre le temps de la réflexion et de rechercher une certaine sécurité, qui devra être fournie par les spécialistes. La question est de savoir quelle sécurité. Nous voyons bien qu'il n'est pas possible de garantir une sécurité absolue, mais nous avons confiance ou nous formulons l'espoir qu'en mettant en commun les connaissances d'un grand nombre de gens, on pourra parvenir à la meilleure solution.

Nous pensons aussi qu'il est important que de nouveaux éléments puissent compléter les connaissances actuelles. Il faut pour cela être prêt à faire un investissement dans une optique d'avenir et veiller au moins à réduire autant que possible le volume des déchets encore à produire.

Nous ne voulons pas voir les risques réduits à ceux qui sont inhérents à ce type de déchets. Il faut aussi se rendre compte qu'il y a des personnes mal intentionnées et que cela peut entraîner une modification fondamentale des circonstances à très long terme.

La complexité même de cette problématique a pour conséquence que les citoyens ignorent beaucoup de choses, ce qui alimente des craintes. La décision qui sera prise sera bonne si elle parvient à transformer ces craintes en confiance.

3. 2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion

Quels sont les risques dans la gestion des déchets radioactifs?

- Quelle est l'ampleur des conséquences et quelle est la probabilité pour qu'elles se produisent? De quelle manière pouvons-nous nous protéger contre cela – quels sont les différents types de barrières et quelle est leur fonction?
- Quels sont les risques des différentes options? Quels sont les risques d'une gestion passive et active?
- Dans quelle mesure les déchets sont-ils directement utilisables à de mauvaises fins et quel danger cela représente-t-il?
- Quelle est la teneur des plans catastrophe? Qu'est-ce qui est prévu comme plan catastrophe pour le stockage actuel? Pour quelles options et quels scénarios un plan catastrophe est-il prévu et en quoi consiste-t-il (p. ex. prochaine glaciation, montée du niveau de la mer,...)?

Quels sont les arguments pour recycler ou non les déchets radioactifs?

- Quelle est la probabilité pour que les déchets radioactifs puissent un jour être utilisés? Où en sont les recherches scientifiques dans ce domaine?
- Pourquoi les réacteurs de 4^e génération ne sont-ils pas utilisés pour recycler en dehors du fait que du plutonium est émis pendant le processus? Ces réacteurs existent-ils déjà ?

Recherches

- Les recherches scientifiques sont-elles menées dans une optique suffisamment large pour envisager différentes solutions alternatives? D'où vient la préférence accordée à l'entreposage dans l'argile?
- Qui fournit les moyens nécessaires aux recherches? Quelle est l'ampleur des moyens prévus?
- Quel est le plan de repli si les recherches font apparaître que l'option 'argile' n'est malgré tout pas souhaitable? Et quelles en sont les conséquences financières?

3. 3. Nos conclusions et recommandations

Nous voulons une sécurité maximale et que les moyens nécessaires soient engagés, y compris sur le long terme.

La sécurité doit rester l'affaire de tous.

La transparence et la participation citoyenne renforcent et la sécurité et la confiance.

6^e recommandation:

Notre pays doit garder la maîtrise du risque et des solutions à toutes les étapes, parce que notre sécurité ne peut pas dépendre d'autres (états, multinationales...).

A ce sujet, la Belgique doit se positionner comme référence sur la scène internationale et en particulier au niveau européen. Ce faisant, elle contribue à améliorer sa propre sécurité tout en entraînant ses voisins dans la même direction.

7^e recommandation:

A tout moment et quelle que soit la solution retenue, il faut que les décideurs soutiennent la recherche d'alternatives et gardent le champ de recherche le plus indépendant et ouvert possible, pour disposer d'une alternative au cas où la solution retenue s'avère problématique.

8^e recommandation:

Il n'y a pas lieu pour l'instant de privilégier le recyclage comme solution. Cela n'empêche pas de poursuivre la recherche dans ce sens.

En effet, d'après les connaissances actuelles, le recyclage multiplie les filières de traitement des déchets et donc les risques associés.

CHAPITRE IV: CADRE NATIONAL ET INTERNATIONAL

4. 1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet

La radioactivité est une problématique transfrontalière. C'est pourquoi il est important que les pays n'abordent pas cette question isolément, mais communiquent au moins avec leurs voisins au sujet des décisions qu'ils prennent pour la gérer.

Une concertation et une approche coordonnée nous paraissent encore préférables à une simple communication, compte tenu de la stabilité et de la continuité de la politique que nous recherchons. Nous pensons aussi que la coopération débouchera sur des solutions meilleures et sur un plus grand nombre de possibilités. C'est certainement le cas pour un petit pays comme la Belgique, même si nous sommes des pionniers en matière nucléaire.

Nous nous demandons si la répartition des risques entre différents lieux ou pays est une bonne chose. Pourrions-nous réduire le danger en évitant la concentration et en répartissant les déchets sur différents sites?

4. 2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion

- Quels accords internationaux existent déjà aujourd'hui? Y a-t-il un organe de contrôle, quelles sont les compétences des différentes parties?
- Comment peut-on prendre des engagements internationaux sur la gestion des déchets, de quelle manière conclut-on des accords internationaux sur des questions transfrontalières?
- Comment une répartition équitable est-elle possible entre différents pays/différentes régions et entre générations ? Quelles sont les valeurs, les normes et les circonstances dont il faut ou dont on pourrait tenir compte ?
- Quels sont les avantages éventuels (économiques et autres) des déchets ?
- Quel est le volume total de déchets radioactifs de haute activité dans le monde, aujourd'hui et demain ? Qui en produira encore et combien ?

4. 3. Nos conclusions et recommandations

9^e recommandation :

Il faut arriver au niveau européen (UE) et national à introduire des définitions uniformes concernant les déchets (fin de cycle) et à réaliser une classification et un inventaire européens.

Ceci vaut pour l'information sur les volumes, les transports, les lieux d'entreposage et la nature des déchets,...

Là-dessus, il est important d'avoir des définitions exhaustives et d'éviter au maximum les zones grises. Il vaut mieux procéder le plus prudemment possible. Un deuxième critère nous paraît la simplicité : clair et net.

Une deuxième raison en faveur de définitions communes européennes est d'ordre financier : d'une part, pour maximaliser les provisions, de sorte que le producteur/pollueur paie et intègre/internalise les coûts dans ses tarifs, et d'autre part pour éviter une concurrence déloyale entre différents producteurs.

10^e recommandation :

Un pas plus loin serait d'en venir à une véritable législation européenne qui réglerait la gestion des déchets et leur financement. Nous proposons cette piste pour les futurs déchets.

Ceci est important par rapport aux relations de pouvoir vis-à-vis des sociétés d'électricité, d'autant plus que celles-ci sont souvent contrôlées par des Etats nationaux (l'Etat français comme actionnaire de GDF/Suez).

Le politique doit édicter des lois contraignantes et harmonisées, tout en permettant aux pays de s'adapter aux situations locales.

La perspective ultime doit être d'étendre les compétences de l'AIEA⁴ à la problématique des déchets.

11^e recommandation :

Pour ce qui est des déchets actuels (et jusqu'à la conclusion d'un accord européen), nous voulons que les centres de décision restent nationaux et publics.

Ainsi, nous récupérerons le pouvoir décisionnel qui aujourd'hui est fortement influencé par le secteur de l'électricité et donc entre autres par des multinationales étrangères.

Pour les déchets actuels, nous ne voyons aucune raison pour attendre le niveau international.

Le pouvoir décisionnel que nous voulons récupérer s'applique à tous les stades, aussi bien le contrôle des coûts que le contrôle du processus, de la sécurité, des fonds, etc.

.....
4 Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)

En cherchant au niveau européen les meilleures solutions, nous voulons que le modèle de base soit la collaboration multilatérale et non la sous-traitance (qui implique un échange commercial, avec marché, concurrence, client, fournisseur,...).

12^e recommandation:

Nous plaidons en faveur d'une exploration des possibilités de collaboration avec d'autres pays.

Nous voulons voir appliquer le principe de l'égalité dans la prise de décision entre pays, par exemple pour réduire le transport de déchets radioactifs au minimum.

L'approche actuelle n'est ni structurée, ni contraignante (il ne s'agit que de petits pays et encore sur base volontaire). Les avantages d'élargir au maximum les efforts sont nombreux: davantage de fonds disponibles, davantage de moyens pour trouver des solutions, davantage de connaissances, davantage de poids politique par rapport au secteur privé (les multinationales), pour négocier avec le secteur de l'électricité. Nous sommes également pour un système de solidarité, chaque pays contribuant selon ses moyens.

CHAPITRE V : COMMENT FINANCER LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ACTIVITÉ ET DE LONGUE DURÉE DE VIE ?

5. 1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet

Nous sommes d'accord avec le principe du pollueur payeur. Mais cela laisse beaucoup de possibilités ouvertes et nous nous posons des questions sur la manière dont ce principe est appliqué.

Nous avons conscience que le producteur ne peut pas être purement et simplement assimilé au pollueur. Etant donné que le citoyen est aussi pollueur, en tant que consommateur, il devra aussi contribuer au financement de la gestion des déchets par l'intermédiaire de sa facture d'électricité. D'où la nécessité de l'impliquer dans la discussion sur l'aspect financier. Les citoyens ont le droit de veiller à une utilisation efficace des ressources.

Il est important pour nous qu'un principe d'équité soit appliqué. Il en résulte que personne ne peut tirer unilatéralement profit d'un bien dont d'autres supportent uniquement les charges, ni être contraint de payer pour quelque chose dont il n'a aucune utilité lui-même. Il nous semble évident que ce principe doit être appliqué à toutes les parties concernées: le secteur de l'électricité, les riverains, les consommateurs d'électricité, les générations futures, etc.

Pour des raisons de transparence, nous trouvons qu'il est essentiel de clarifier la situation sur les fonds qui existent déjà et sur la manière dont ils sont gérés.

5. 2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion

- Quel est le plan actuel de financement et d'où provient cet argent? Combien a-t-on déjà épargné et de quel montant disposerons-nous au moment de la sortie du nucléaire (si nous suivons le plan actuel)? Quelles solutions pourront être financées avec ces moyens-là?
- Quelle est notre dépendance vis-à-vis du secteur nucléaire (exploitants de centrales) pour le financement de la gestion? Qu'advient-il s'il disparaît?
- Quelles options ont été calculées? En quoi la structure de coût diffère-t-elle entre la gestion active et passive (en relation avec le temps)? Quelles sont les différences de coût entre une solution réversible et irréversible?

- Quels éléments sont pris en compte dans le calcul des différentes options (recherche, gestion, compensations etc.)?
- Dans quelle mesure le coût de la gestion des déchets radioactifs est-il déjà inclus dans le prix actuel de l'énergie? Qui gère ces fonds et comment sont-ils gérés?
- Comment tenir compte de l'évolution de la valeur financière des fonds à très long terme?

5. 3. Nos conclusions et recommandations

13^e recommandation: Nous demandons au Parlement fédéral de modifier la loi sur l'énergie nucléaire afin qu'il y ait davantage de certitude que l'argent du consommateur est en sécurité et restera disponible pour une gestion durable des déchets radioactifs.

Les grandes lignes de cette loi doivent selon nous être les suivantes:

- le gestionnaire actuel des fonds doit être remplacé par une institution publique et indépendante, elle-même contrôlée par un autre organe public
- la gestion du fonds doit se faire de manière financièrement moins risquée (p. ex. la règle qui permet aux producteurs d'emprunter 75% de la provision ne répond pas à ce principe)
- la loi doit aussi définir clairement la notion de déchet nucléaire, de façon à ce qu'à un certain moment le producteur soit obligé de confier la gestion de ces déchets à l'ONDRAF et que le fonds indépendant doive verser l'argent prévu
- le consommateur doit savoir quels sont les éléments qui composent sa facture d'électricité.

Ces choix reposent sur les valeurs et arguments suivants:

- davantage d'indépendance
- davantage de transparence
- éviter les conflits d'intérêt

14^e recommandation :

Nous demandons aux autorités publiques de ne pas uniquement financer des recherches techniques dans le domaine de l'énergie nucléaire, mais aussi sur des aspects et des effets annexes.

Ainsi, il faut financer des recherches proactives concernant des conséquences possibles à long terme du stockage des déchets radioactifs, notamment sur le plan sociétal et dans le domaine de la santé et de l'environnement.

15^e recommandation :

Nous recommandons à l'ONDRAF de faire une évaluation suffisamment réaliste des moyens nécessaires. Il faut prévoir des moyens suffisants pour au moins deux scénarios: le scénario de référence et un scénario alternatif (plus cher). La collectivité conserve ainsi un pouvoir de décision suffisant.

Sinon, certaines options risquent d'être déjà bloquées de fait. Ainsi, la réserve financière actuelle compromet l'option de la réversibilité.

Si les pouvoirs publics doivent combler la différence, le citoyen devra mettre la main à la poche. Et plus le rattrapage se fait tard, plus il sera difficile.

La revalorisation périodique du fonds de gestion doit aussi prendre en compte le déficit historique et combler la provision insuffisante qui a été constituée dans le passé.

En fait, c'est le producteur qui doit financer les options qui sont choisies par la collectivité et non l'inverse.

CHAPITRE VI : COMMENT COMMUNIQUER À PROPOS DE LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ACTIVITÉ ET DE LONGUE DURÉE DE VIE ET DE L'OPTION DE GESTION ÉVENTUELLEMENT RETENUE ?

6. 1. Pourquoi est-il important pour nous, en tant que citoyens, de prendre position à ce sujet

Actuellement, les dangers liés aux déchets radioactifs de haute activité et à la manière dont nous allons les gérer à l'avenir font l'objet d'ignorance et d'incertitude.

Comme il s'agit de décisions importantes, pour chacun d'entre nous et pour de nombreuses générations après nous, nous pensons que chacun doit pouvoir les comprendre dans tous leurs aspects (financement, risques, etc.).

Il s'agit d'une problématique à très long terme, il est dès lors nécessaire de forger une mémoire collective.

6. 2. Questions destinées aux personnes de référence afin de pouvoir nous forger une opinion

Communication

- Qui communique actuellement au sujet de quoi dans cette matière (jusqu'où va l'information disponible: historique des décisions, raisons, acteurs, choix) et qui communique avec qui et comment (comment l'information est-elle transmise et comment se fait le suivi, quel feed-back y a-t-il)?
- Quels sont les mécanismes existants pour garantir la transparence de la communication (diversité des points de vue, exactitude et exhaustivité de l'information malgré la vulgarisation...)?

Formation

- Quelles sont les organisations (avec quels instruments) existantes qui sont chargées de transmettre les connaissances et le savoir-faire aux générations futures (à moyen et à long terme)? Quels genres de connaissances sont aujourd'hui accessibles et à qui?
- Compte tenu de votre expérience et en jetant un regard sur le passé et le présent des cultures et des civilisations, quelles sont selon vous les balises que nous devons placer et les principes que nous devons appliquer pour garantir la continuité du transfert d'informations sur la décision à moyen et à long terme?

6.3. Nos conclusions et recommandations

Nous voulons que

- l'information soit
 - coordonnée
 - facile à trouver
 - disponible sur plusieurs types de support
 - facile à recouper ;
- il existe aussi une communication indépendante des producteurs et des gestionnaires de déchets, car ceux-ci peuvent être tentés de cacher d'éventuelles informations sensibles au public ;
- la pérennité de l'information soit garantie (les supports matériels des connaissances et les langues vont en effet évoluer).

16^e recommandation :

Pour y arriver, nous proposons la création d'un 'centre de documentation' indépendant qui aura pour vocation de rassembler, de conserver et de diffuser les informations (technique, processus...) vers les différents publics cibles: le grand public, les scientifiques, les professionnels du secteur et les politiques.

Il est important que l'information rassemblée soit exhaustive, notamment pour maintenir la mémoire des lieux de conservation des déchets.

Toute communication au grand public doit être objective et compréhensible par tous. Il faut simplifier sans dénaturer.

Nous voulons qu'un comité de vigilance impartial garantisse la qualité de la communication. Des citoyens doivent en faire partie.

Afin d'améliorer la communication du centre de documentation, des scientifiques et des politiciens, il faut organiser un feed-back du grand public.

17^e recommandation :

**Notre responsabilité vis-à-vis des générations futures est de leur transmettre nos connaissances techniques et de forger une forme de mémoire.
La communication de génération en génération nous paraît une option réaliste.**

Nous voulons sensibiliser les générations futures et leur expliquer comment et pourquoi les choix ont été faits, pour qu'elles puissent continuer le travail en connaissance de cause. Il faut qu'elles disposent du savoir-faire nécessaire (dangers, risques, gestion, technique) pour pouvoir continuer le travail en toute sécurité, y compris vers d'éventuelles alternatives.

Il faut aussi mener des recherches sur des supports et des techniques qui permettent de réaliser cela à très long terme.

L'enseignement, l'éducation, les centres éducatifs nous semblent des moyens utiles et même nécessaires.

18^e recommandation:

L'ONDRAF doit être transparent et donner toutes ses informations au centre de documentation pour que celui-ci puisse les diffuser.

La transparence doit notamment être faite sur le financement de l'option choisie et les coûts liés à chacune des étapes successives.

Le consommateur doit savoir ce qu'il paie à qui et pour quoi, par exemple via une information concrète et compréhensible sur la facture d'électricité.

19^e recommandation:

Un plan d'urgence doit comprendre une stratégie de communication qui garantit un flux de communication efficace, rapide et adapté géographiquement (local, national, international).



Agir ensemble pour une société meilleure

www.kbs-frb.be

Vous trouverez davantage d'informations au sujet de nos projets, de nos manifestations et de nos publications sur www.kbs-frb.be.

Une lettre d'information électronique vous tient au courant. Vous pouvez adresser vos questions à info@kbs-frb.be ou au 070-233 728

Fondation Roi Baudouin,
rue Brederode 21, B-1000 Bruxelles
02-511 18 40
fax 02-511 52 21

Les dons à partir de 30 euros sont déductibles fiscalement.
000-0000004-04
IBAN BE10 0000 0000 0404
BIC BPOTBEB1

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste au service de la société. Nous voulons contribuer de manière durable à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité. Chaque année, la Fondation soutient financièrement quelque 2.000 organisations et individus qui s'engagent pour une société meilleure. Nos domaines d'action pour les années à venir sont : la pauvreté & justice sociale, la démocratie en Belgique, la démocratie dans les Balkans, le patrimoine, la philanthropie, la santé, le leadership, l'engagement local, la migration, le développement, les partenariats ou soutiens exceptionnels. La Fondation a vu le jour en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Nous travaillons en 2009 avec un budget de 35 millions d'euros. À notre capital propre et à l'importante dotation de la Loterie Nationale s'ajoutent des Fonds de particuliers, d'associations et d'entreprises. La Fondation Roi Baudouin reçoit aussi des dons et des legs.

Le Conseil d'administration de la Fondation Roi Baudouin trace les grandes lignes de notre action et assure la transparence de notre gestion. Une cinquantaine de collaborateurs sont chargés de la mise en œuvre. La Fondation opère depuis Bruxelles et est active au niveau belge, européen et international. En Belgique, elle mène aussi bien des projets locaux que régionaux et fédéraux.

Pour réaliser notre objectif, nous combinons diverses méthodes de travail. Nous soutenons des projets de tiers, lançons nos propres actions, stimulons la philanthropie et constituons un forum de débats et réflexions. Les résultats sont diffusés par l'entremise de différents canaux de communication. La Fondation Roi Baudouin collabore avec des pouvoirs publics, des associations, des ONG, des centres de recherche, des entreprises et d'autres fondations. Nous avons un partenariat stratégique avec le European Policy Centre, une cellule de réflexion basée à Bruxelles.

